

1. *Débitrice*: **OMES and Consulting SA**, avenue Krieg 7, **1208 Genève, actuellement sans adresse**
2. *Déclaration de faillite*: 31.01.2006
3. *Suspension de faillite*: 05.12.2006
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP*: 01.01.2007
5. *Avance de frais*: CHF 4'500.00

6. *Remarques*: développement, conseil, commercialisation et distribution en matière de logiciels informatiques et de systèmes informatiques, notamment dans le domaine de la production et la gestion documentaire des entreprises; recherche de marchés, notamment dans le domaine de la distribution de tous produits; importations, exportations et distributions de produits manufacturés; expertises et démarches, notamment dans les domaines industriels, commerciaux et financier

Le Tribunal de première instance a, ensuite de constatation de défaut d'actif, prononcé la suspension de la faillite mentionnée ci-dessus.

Si, dans le délai indiqué ci-dessus, aucun créancier ne requiert la continuation de la liquidation en faisant l'avance de frais nécessaire, la faillite sera clôturée.

Dans le même délai, et sous les peines de droit, notamment de l'article 324 CPS, ch 1 et 2, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office.

Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.

Pour tout renseignement:

Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06

Office des faillites  
1227 Carouge

(03691364)